

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2022**

**DELIBERATION N°2022.00415**

**REFECTION DE VOIRIE RUE DES VIGNES ET RUE DES ROULES A FARNAY -  
VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE FARNAY A  
SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 23 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 87

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 100

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA,  
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,  
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIERI,  
M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON,  
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,  
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,  
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,  
M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,  
M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Pascale LACOUR,  
M. Denis LAURENT, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON,  
Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 11 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220929-D20220041510

Date de mise en ligne : 11 octobre 2022

Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,  
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,  
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Solange MORERE, M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Alain SCHNEIDER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2022**

### **REFECTION DE VOIRIE RUE DES VIGNES ET RUE DES ROULES A FARNAY - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE FARNAY A SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Métropolitain et du Conseil Municipal concerné.

Le montant de l'opération de réfection de voirie rue des Vignes est de 14 850€ HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Farnay pour cette opération est fixé à 7 000 € HT.

Le montant de l'opération de réfection de voirie rue des Roules est de 13 300 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Farnay pour cette opération est fixé à 6 000 € HT.

Le montant des opérations pouvant évoluer, chaque fonds de concours versé par la commune de Farnay sera ajusté :

- Si le montant définitif de l'opération est inférieur à l'estimation initiale, Saint-Étienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus,
- Si le montant définitif de l'opération est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant du fonds de concours versé par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint-Étienne Métropole.

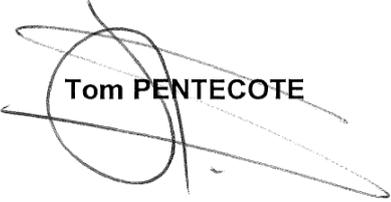
Les fonds de concours seront versés en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil municipal de Farnay et du Conseil Métropolitain de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

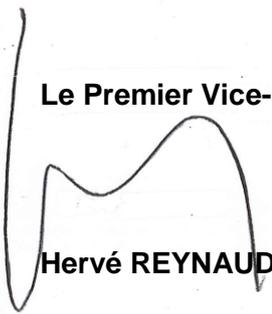
**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **procède à l'encaissement des fonds de concours versés par la Commune de Farnay pour les diverses opérations susmentionnées ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget Voirie de l'exercice 2022 (article 13241, opération 66 au chapitre 21) ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget Voirie de l'exercice 2022 (article 2151, opération 66).**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,

  
Tom PENTECOTE

  
Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD